



Association « Mourra Dei Quatre Cantouns »

Association Loi 1901, Inscription en Préfecture n°0062024663

Mourraire,

La vie d'une association n'est que le reflet de l'implication de ses membres, elle n'existe que par ses membres. La mourra, jeu ancestral et témoin marqueur de notre identité, connaît depuis 2003 un renouveau extraordinaire. Il est le fait de joueurs d'ILONSE, PIERLAS et THIERY qui n'ont jamais voulu se résoudre à sa disparition. Il est le fait de joueurs qui ont espéré au sein de l'association créer des liens inter villages et perpétuer un élément de notre culture.

Ainsi et afin de maintenir cette tradition nous sollicitons tous ceux qui se reconnaissent dans ce projet et veulent être véritablement reconnus comme « Mourraire ».

La cotisation s'élève à **30 €** (trente euros) **pour trois ans** et permet :

- L'inscription gratuite aux concours du Gavouot Mourra Tour
- L'attribution du polo de joueur

Elle est gratuite pour les moins de 18 ans.

Les droits sous forme de chèque libellé à l'ordre de :
« Association Mourra Dei Quatre Cantouns » sont à envoyer, accompagnés du coupon détachable ci-dessous, à :

Patrick Mari
896 Route des Joncas
06390 Coaraze

La carte vous sera envoyée dès réception du paiement.
Le Président : Pascal Colletta

NOM :.....

PRENOM :.....

ADRESSE:.....

TEL. :.....

MAIL :.....

- Je m'engage à respecter la charte du joueur.
- JOUVE (gratis)
- JUGAIRE (30€)
- BENFAITOUR (plus de 30€)